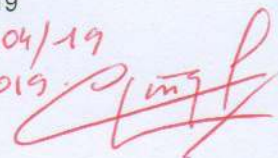


Mont de Marsan, le 12 avril 2019

RAR posté le 19/04/19
reçu le 23/04/2019.



SEPANSO
Monsieur le Président
1581 route de Cazardite
40300 CAGNOTTE

Objet : projet arrêté PLUI- notification PPA-PPC

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le lien qui vous permettra de télécharger le projet arrêté du PLUI par délibération en date du 02 avril 2019 :

<https://fichiers.montdemarsan.fr/public.php?service=files&t=f273339fd9dc757eeb201e05e4792d33>

Le mot de passe pour accéder aux données est : PLUI.

Nous pouvons vous adresser par mail le lien d'accès, en faisant cette demande à l'adresse suivante : plui@montdemarsan-agglo.fr.

Pour information, l'ensemble des pièces du dossier est consultable en version papier au pôle technique 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan.

Conformément à l'article R153-4 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la présente notification pour donner votre avis sur le projet. A défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération,
Maire de Mont de Marsan

